INDUSTRIELS ENGAGÉS
AVRIL 2019 N°6

> Marie-Odile Gerardin, nouvelle Présidente de l'Association Perspectives et Compétences (APC)

« Continuons à développer les politiques d'emploi des personnes en situation de handicap »

Administratrice des 3 entités (AFPI Lorraine, CFAI Lorraine et APC) constitutives du Pôle formation UIMM Lorraine depuis de nombreuses années, Marie-Odile Gérardin vient d'être nommée, depuis le 3 décembre 2018, présidente d'APC.

Elle succède à Philippe Tourrand. « *Mon rôle est de mobiliser tous les acteurs afin d'accompagner les entreprises dans la mise en place de leur politique d'emploi des travailleurs en situation de handicap* ».

L'UIMM Lorraine informe et conseille les entreprises au sujet de la législation relative aux « Ressources Humaines et Handicap ». APC quant à elle, les accompagne dans la mise en œuvre d'actions concrètes. Créée par l'UIMM Lorraine et les Medef Meurthe-et-Moselle et Vosges, APC assure :

– le service à l'entreprise en matière d'emploi ;
– la formation professionnelle des demandeurs d'emploi ;

Engagés aux côtés des femmes et des hommes qui fabriquent l'Industrie

*Le magazine des entrepreneurs de l'**UIMM Lorraine***

UIMM Lorraine
LA FABRIQUE DE L'AVENIR

– l'accompagnement des entreprises dans la mise en place et l'évolution de leur politique d'emploi des travailleurs handicapés.
« APC a été retenue par l'Agefiph Grand Est afin d'aider les entreprises à définir un plan d'action personnalisé et réaliste pour conduire une politique d'emploi en faveur des personnes handicapées et je m'en réjouis ». Ce diagnostic action est une prestation mobilisable dans le cadre du service d'accompagnement conseil délivré par l'Agefiph Grand Est auprès des entreprises.
APC propose également des solutions sur mesure pour sensibiliser au handicap au sein des entreprises : escape game handicap, reprises de jeux télévisés, quiz, ateliers culinaires. Enfin, parce que c'est maintenant obligatoire dans les entreprises de plus de 250 salariés, APC forme les référents handicap à leurs nouvelles missions. **Prenez contact, nous avons forcément une solution à vous proposer !**

Marie-Odile Gérardin connaît très bien le tissu industriel lorrain et est très impliquée au niveau des fédérations syndicales et patronales.
– Administrateur et membre du bureau du Medef 54
– Présidente de la Chambre Syndicale et Professionnelle des Électriciens du BTP 54
– Présidente du Conseil d'administration de la CAF 54
– Présidente de l'association Promotion des Entreprises du Pays du Sel (PEPS).

Les diagnostics actions par le réseau de l'UIMM Lorraine

L'APC est une structure qui propose des réponses sur mesure aux besoins des entreprises dans l'accompagnement à la mise en œuvre d'une véritable politique emploi des personnes en situation de handicap.

À ce titre, elle est prestataire de l'Agefiph et les industriels peuvent la solliciter pour les accompagner dans la construction d'une politique d'emploi en faveur du handicap. Un diagnostic en plusieurs étapes dont un état des lieux global de la situation de l'entreprise suivi d'un plan d'actions co-construit avec elle sont réalisés. Le but est d'identifier les freins et d'apporter les leviers nécessaires pour les lever. L'APC vient en accompagnement sans jamais intervenir à la place de l'entreprise. L'entreprise connaîtra sa situation au regard des obligations d'emploi, des enjeux, d'une politique handicap, du vieillissement des personnes au travail… À la fin du diagnostic un rapport est remis à l'entreprise avec des préconisations concrètes, réalistes et réalisables. L'Agefiph, qui a au préalable validé le rapport, reprend le relais. L'entreprise reste toujours porteuse du projet.

> Une équipe à votre service

Qui fait quoi ?

Agefiph : Premier relais de l'employeur

Cap emploi : (dépendant de Pôle emploi) en charge du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap et également organisme de recrutement Pour les diagnostics, les conseils et le maintien dans l'emploi, l'Agefiph s'entoure de prestataires (mission locale, spécialistes des différents handicaps et pour la Lorraine, APC) qui est membre du réseau de l'UIMM Lorraine, toujours en relation avec la médecine de Santé au travail.

Expérimentation : motif de recours à l'intérim lié à la situation de handicap du travailleur temporaire

La loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a prévu l'expérimentation d'un nouveau cas de recours à l'intérim, outre les cas de recours habituels au travail temporaire prévus aux articles L. 1251-6 et L. 1251-7 du Code du travail.

Ainsi, du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021, une entreprise utilisatrice peut recourir à un intérimaire au seul motif qu'il s'agit d'un bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés mentionné à l'article L. 5212-13 du Code du travail. Un rapport sera présenté par le Gouvernement au Parlement au plus tard le 30 juin 2021.

Source : article 67 IV de la loi n° 2018-771 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Entreprise handi-accueillante

Une norme, initiée dès 2009 par l'AFNOR, identifie les bonnes pratiques des entreprises en matière d'accessibilité des personnes en situation de handicap. Le label handi-accueillant est attribué aux entreprises qui agissent pour le recrutement, l'intégration et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

handi accueillant

Les ateliers thématiques de sensibilisation aux handicaps

« Prends quelques instants mon handicap pour mieux le comprendre »

Des ateliers ludiques sont menés actuellement en Lorraine pour faire comprendre à des salariés dits valides les difficultés que peuvent rencontrer leur collègues de travail en situation de handicap. Pas facile de déchiffrer un mode opératoire quand on a sur les yeux des lunettes opaques ou déformantes. Pas évident d'utiliser une paire de ciseaux avec une main dans le dos. Comment couper une pomme avec les doigts attachés 2 par 2 ?

Autant de situation qui font prendre conscience des difficultés de ses collaborateurs et permet ainsi de mieux les accompagner.

BLOC NOTES

SEMAINE DE L'INDUSTRIE 2019

Depuis 2011, la Semaine de l'industrie valorise l'industrie et ses acteurs en proposant des événements pédagogiques et de découverte au grand public : visites d'entreprises, job dating, forums des métiers, web-conférences, interventions en classe, expositions… Chaque année, ce rendez-vous national contribue à renforcer l'attractivité du secteur, précisément auprès des jeunes. L'édition 2019 a remporté un vrai succès.
Rendez-vous en 2020 !

AGENDA

24 AVRIL 2019
Job dating sur tous les sites du Pôle formation UIMM Lorraine

CLUB GESTION DU PERSONNEL
> **Mardi 18 juin** à Maxéville (9 h/12 h) et à Remiremont (14 h 30/17 h 30)
> **Jeudi 20 juin** à Metz (9 h/12 h)
> **Vendredi 21 juin** à Hambach (9 h/12 h)
> **Mardi 25 juin** à Bar-le-Duc / Verdun (9 h/12 h)

CLUB ENVIRONNEMENT ÉNERGIE
> **Mardi 18 juin** à Metz (9 h/12 h) et à Bar-le-Duc (14 h/17 h)
> **Mardi 27 juin** à Maxéville (9 h/12 h) et à Remiremont (14 h/17 h)

CLUB SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL
> **Mardi 21 mai** à Metz (9 h/12 h) et à Remiremont (14 h/17 h)
> **Mardi 28 mai** à Maxéville (9 h/12 h) et à Bar-le-Duc (14 h/17 h)

A NOTER

Pour vous accompagner dans le développement de votre marque employeur, le site internet **lindustrie-recrute.fr** vous offre la possibilité de communiquer sur votre entreprise, votre activité et vos besoins de recrutement. L'UIMM Lorraine vous accompagne dans le référencement web de votre entreprise sur cet outil, afin de développer votre visibilité auprès du grand public.

Contactez-nous pour plus d'informations !

Réalisation : UIMM Lorraine
Crédits photos : UIMM Lorraine
Impression : UIMM

Contacts :
> Antenne de Bar-le-Duc - Tél. : 03 29 79 73 00
secretariat55@uimm-lorraine.fr
> Antenne de Nancy-Maxéville - Tél. : 03 83 98 92 00
secretariat54@uimm-lorraine.fr
> Antenne de Metz - Tél. : 03 87 74 33 65
secretariat@uimm-lorraine.fr
> Antenne de Remiremont - Tél. : 03 29 62 54 34
secretariat88@uimm-lorraine.fr

Rendez-vous sur **uimm-lorraine.com**

UIMM
Lorraine
LA FABRIQUE DE L'AVENIR